

Réforme du lycée professionnel



LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

3 objectifs et 12 mesures pour sécuriser le parcours de l'élève

MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCÉEN PROFESSIONNEL ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE

- La gratification des périodes de stage
- La consolidation des savoirs fondamentaux : groupes à effectif réduits en maths et français
- L'ouverture d'options
- La mise en place d'une année terminale sur mesure
- Prévenir le décrochage :
 - Tous droits ouverts,
 - Ambition emploi,
 - Parcours de consolidation
- La préparation à l'insertion professionnelle (AvenirPro, « 1 jeune, 1 mentor »)

FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR POUR TOUTE NOTRE ÉCONOMIE

- L'adaptation de l'offre de formation : rénovation des diplômes et modification de la carte des formations
- Augmentation du nombre de places en formation de spécialisation en Bac+1
- Création d'un bureau des entreprises dans chaque LP

DONNER À L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DES MOYENS POUR AGIR

- Possibilité pour les professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions
- L'accompagnement à une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de LP
- Volonté de former les personnels à une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel (ProFAN)

LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

12 mesures

3

La gratification des périodes de stage

La consolidation des savoirs fondamentaux : groupes à effectif réduits en maths et français

L'ouverture d'options

La mise en place d'une année de terminale sur mesure

Prévenir le décrochage :
- Tous droits ouverts,
- Ambition emploi,
- Parcours de consolidation

La préparation à l'insertion professionnelle (AvenirPro, « 1 jeune, 1 mentor »)

L'adaptation de l'offre de formation : rénovation des diplômes et modification de la carte des formations

Augmentation du nombre de places en formation de spécialisation en Bac+1

Création d'un bureau des entreprises dans chaque LP

Possibilité pour les professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions

L'accompagnement à une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de LP

Volonté de former les personnels à une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel (ProFAN)



2. Le parcours différencié en terminale en BAC PRO

4

Terminale : choix du parcours différencié



Le choix entre les parcours de préparation à l'insertion et à la poursuite d'études supérieures s'inscrit dans le cadre d'un **accompagnement continu, depuis la classe de seconde**, à la construction du projet de l'élève (soutien au parcours).
1h seconde, 1h première, 1,5h terminale.



Les deux parcours sont présentés à tous les élèves **en début de terminale**.



Une **fiche de dialogue** est utilisée par l'établissement pour permettre :

- aux familles d'exprimer un premier souhait de parcours ;
- au conseil de classe de faire des recommandations.



L'inscription dans l'un ou l'autre parcours se fait au terme d'un entretien à l'issue du dernier conseil de classe précédant le parcours, au choix de l'élève

Le parcours d'insertion professionnelle : un renforcement des liens entre formation et emploi par l'accroissement de la professionnalisation et l'amélioration de l'insertion professionnelle des élèves



Le parcours d'insertion professionnelle

Par ailleurs, il est nécessaire de travailler avec le tuteur afin de les expliciter et de préparer les élèves à leur mobilisation dans les lieux d'accueil des PFMP. Ce travail permet de compléter l'annexe pédagogique de la convention de PFMP.

Il convient en outre de permettre aux professeurs de sensibiliser les élèves à l'importance d'adopter une démarche réflexive sur les situations de travail qu'ils vivent pendant les périodes. L'horaire de soutien au parcours peut permettre de préparer les élèves à cet exercice de réflexivité.

Le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

L'objectif est de favoriser la poursuite et la réussite d'études supérieures après le baccalauréat. Les études supérieures comprennent les formations préparant aux diplômes à compter du niveau 5 (BTS), y compris lorsqu'elles sont suivies en apprentissage.



Des heures d'accompagnement par l'équipe éducative sont prévues pour aider l'élève à construire vos choix d'orientation tout au long du lycée.

- Des heures d'accompagnement personnalisé en CAP
- Des heures de soutien au parcours en bac professionnel

L'élève peut être accompagné par un mentor, c'est-à-dire un adulte bénévole expérimenté.

NOUVEAUTÉ 2024-2025

Septembre

Tronc commun à tous les élèves

- Enseignements généraux et professionnels avec contrôle continu de formation (22 semaines)
- PFMP (6 semaines obligatoires pour l'examen) • Soutien au parcours • Ateliers AvenirPro

Fin des vœux Parcoursup

Mars

Épreuves ponctuelles et terminales

Début mai

Parcours différencié de 6 semaines

Mi-mai

Préparation à la poursuite
d'études supérieures

Préparation à l'insertion
professionnelle

Épreuves terminales

Épreuve de prévention, santé environnement et oral de projet

Fin juin

3.1 La préparation à l'insertion professionnelle en terminale BAC RO

8

NOUVEAUTÉ 2024-2025



6 semaines recouvrant une ou plusieurs séquences de PFMP qui peuvent être effectuées dans différents lieux (allocation de PFMP possible sous condition de convention tripartite)



Ce parcours est destiné aux élèves qui souhaitent une **insertion directe** après l'obtention de leur diplôme.

Il peut également concerner des élèves souhaitant effectuer une **poursuite d'étude courte, y compris par apprentissage** :

- titre professionnel
- CAP en un an
- certificat de spécialisation (nouvelle appellation des mentions complémentaires)
- FCIL

Public concerné

- Elèves qui souhaitent :
 - ✓ une insertion directe après l'obtention de leur diplôme.
 - ✓ effectuer une poursuite d'études courte, y compris par apprentissage, préparant par exemple à une mention complémentaire (certificat de spécialisation) ou un titre professionnel (TP), un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en un an, un diplôme de spécialisation professionnelle.
 - ✓ s'inscrire dans une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL).

Modalités

- 6 semaines recouvrant une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) qui peuvent être effectuées dans différents lieux d'accueil/entreprises.
- À la marge, les élèves peuvent voir leur PFMP réduite pour suivre des cours et activités complémentaires en établissement. Possibilité de leur proposer de préparer des certifications favorables à l'employabilité, par exemple la certification sauveteur secouriste du travail (SST).
- Un temps de regroupement d'au plus quelques jours de tous les élèves sera aménagé au sein de l'établissement pour finaliser la préparation de l'épreuve de PSE et de l'oral de projet.

PFMP

- Chaque PFMP réalisée au titre du parcours ouvre droit au versement de l'allocation instaurée .

La préparation du parcours

Identifier et valoriser les compétences, y compris transversales, acquises par les élèves.

Travailler avec le tuteur afin de les expliciter et de préparer les élèves à leur mobilisation dans les lieux d'accueil des PFMP.

Sensibiliser les élèves à l'importance d'adopter une démarche réflexive sur les situations de travail rencontrées.

Pendant la PFMP

Suivi à planifier tel que prévu par le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

Ce suivi de l'équipe pédagogique doit permettre de vérifier la conformité de la PFMP en rapport avec les attendus définis par la convention, les activités réalisées et le respect du cadre légal. Il permet également d'accompagner la prise de recul des élèves dans l'action en milieu professionnel.

Ce suivi peut mobiliser des outils numériques.

Après la PFMP

Mise à jour de CV et lettres de motivation reprenant l'ensemble des éléments de leur parcours ainsi que d'une maîtrise des outils permettant la recherche d'emploi et le dépôt de candidatures.

La structure d'accueil peut remettre un document mentionnant les compétences mises en œuvre et/ou acquises.

Réceptionner l'attestation de fin de stage signée par la structure d'accueil de l'élève pour lancer le processus pour le versement de l'allocation. Démarche à effectuer obligatoirement avant la sortie des élèves des bases informatiques de l'éducation nationale.

3.2 Le parcours poursuite d'études en terminale BAC PRO

11

Projet de poursuite d'études qui vise à favoriser la réussite des jeunes à des niveaux 5 et au-delà.

Démarche de projet

Renforcements disciplinaires ciblés

Prise d'autonomie

Découverte de l'enseignement supérieur.

Gagner en confiance en soi

Lever les freins à la prise d'initiative et au travail en autonomie

Créer du lien avec les acteurs du supérieur

Approfondir les attendus des formations supérieures

Modalités

- 6 semaines d'enseignement et d'accompagnement : 25 heures élève auxquelles s'ajoutent 5 heures de travail personnel

Objectifs

- La consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique
- Le développement de compétences psychosociales

Coordination

- Préconisation d'une coordination par un ou plusieurs enseignants

Attendus pour la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique : proposition d'activités ou de tâches contextualisées afin de :

- Consolider ou acquérir des notions disciplinaires, générales et professionnelles nécessaires dans l'enseignement supérieur et notamment en BTS, a minima culture générale et expression, et, selon les spécialités, sciences, mathématiques, économie-gestion, langues ;
- Travailler l'expression orale, la synthèse, la qualité de l'écrit, la prise de notes efficace ;
- Développer des compétences en termes de mobilisation de l'outil mathématique ;
- Renforcer l'autonomie et la prise d'initiative ;
- Renforcer l'acquisition des compétences numériques ;
- Modalités : la co-intervention enseignement général/enseignement professionnel pour rendre concrètes des notions complexes, des enseignants du supérieur, seuls ou en co-intervention avec leurs collègues de lycée professionnel, des professionnels et acteurs institutionnels du secteur.

Attendus pour le développement de compétences psychosociales

- Travailler la confiance en soi et permettre au jeune de prendre conscience de ses atouts et de les conforter ;
- Lever les freins liés à l'autocensure ;
- Affiner le projet professionnel ;
- Réaliser un retour réflexif sur les PFMP réalisées ;
- Développer ses capacités à travailler en mode projet ;
- Travailler l'insertion en cas de non-poursuite d'études.
- Modalités : ateliers en faisant appel à du mentorat, à des sorties socio-culturelles, à des activités sportives et éducatives, etc.

Les intervenants sur le parcours

- Des enseignants de lettres-histoire et de mathématiques-sciences, les professeurs des matières professionnelles, les professeurs de langues, d'EPS, d'économie-droit et économie-gestion ;
- Les professeurs documentalistes ;
- Les personnels non enseignants de l'établissement : CPE, AED, PsyEN, AS, Infirmière, APS, etc. ;
- Des enseignants ou formateurs du supérieur ;
- Des formateurs ou professionnels partenaires de l'établissement intervenant dans le cadre de l'apprentissage ;
- Des associations et fondations intervenant sur les thématiques identifiées par l'établissement ;
- D'autres partenaires issus d'universités, de grandes écoles, de chambres consulaires, d'opérateurs de compétences, de milieux professionnels, etc.

Dispositifs pouvant être mobilisés

- Les Cordées de la réussite ;
- Le mentorat, dont celui lié aux Cordées de la réussite, au dispositif 1 jeune 1 mentor ou au programme P-Tech ;
- Les colorations de diplômes professionnels.

- Intervention d'anciens élèves de la filière en BTS et de professionnels
- Analyse de documents et lecture de consignes
- Approfondissement de notions abordées en BTS
- Revue de presse avec présentation quotidienne de l'actualité
- Présentation orale et écrite de différents documents produits
- Révision de notions avec la construction de flashcards, cartes mentales...

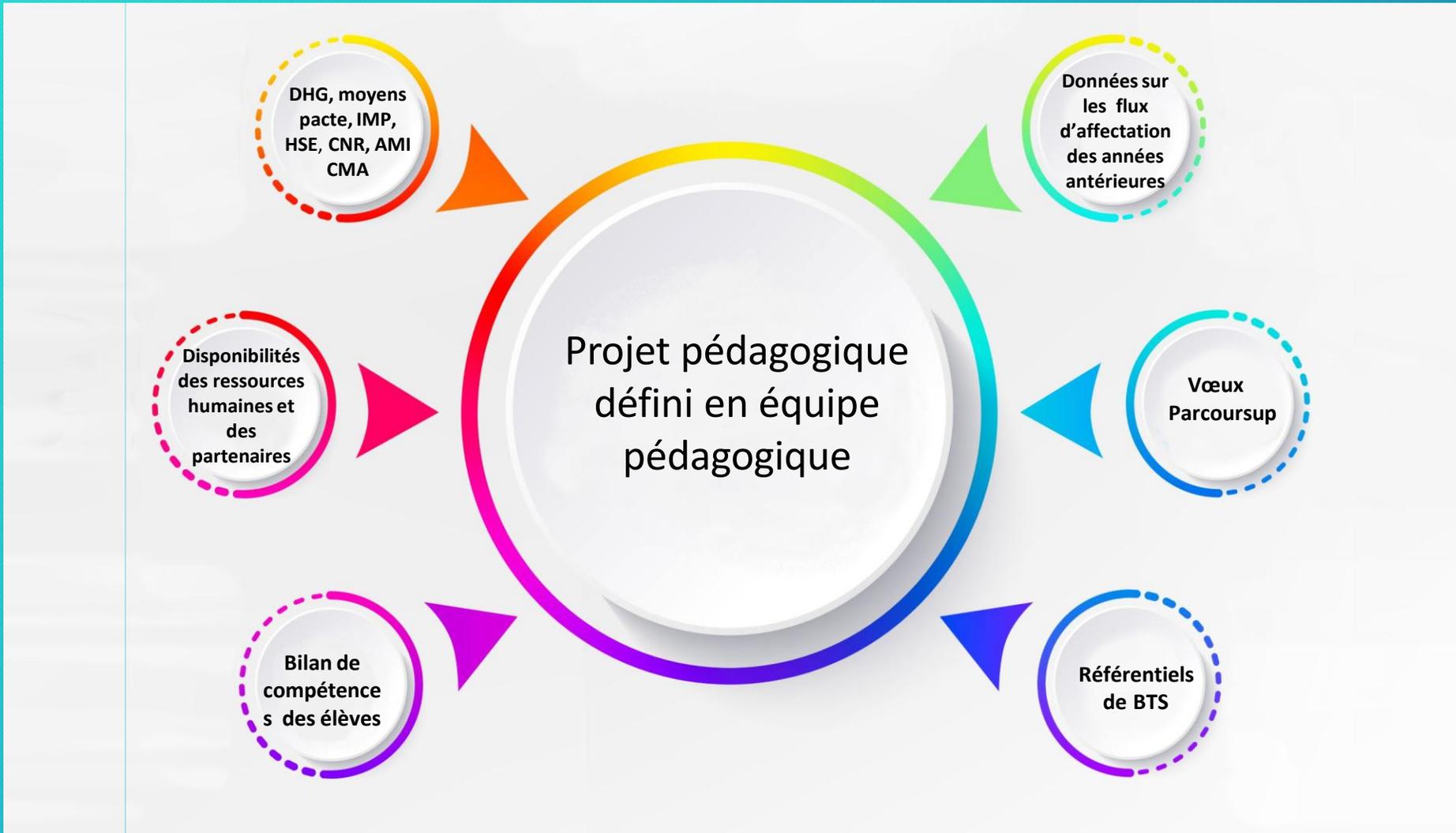
Consolidation et
renforcement
disciplinaires

- Mise à disposition d'un outil pour permettre une veille informationnelle
- Outil pour favoriser la mémorisation, la prise de notes
- Méthode de gestion du temps (gestion des priorités, travail personnel, planification des tâches, ...)
- Méthode de la synthèse, la dissertation
- Outils pour travailler la présentation des informations de manière synthétique (fiches, schéma, carte mentale, tableaux, ...)
- Préparation à la vie étudiante : passeport à l'éducation financière, gestion de budgets (jeux de la Banque de France par exemple), démarches administratives, module « La sécu, ma santé et moi » ...

Méthodologie

- Développement personnel : gestion du stress, connaissance de soi, posture
- Travailler l'oralité : Session talents d'avenir, atelier théâtre, yoga, sophrologie, ...
- Test de personnalités
- Engager des débats pour accepter le dialogue et écouter l'autre
- Formation au SST pour les bacheliers professionnels
- ...

Développement des
compétences
psychosociales



Les épreuves du baccalauréat

Première période d'examens au mois de mai

Epreuves ponctuelles d'enseignement général et d'enseignement professionnel, à l'exception de l'épreuve de prévention-santé-environnement (PSE) et de l'oral de projet.

Les épreuves en CCF pourront être organisées jusqu'à cette première période des épreuves ponctuelles en mai.

Deuxième période d'examens située à la fin du mois de juin

Période intégrée dans les six semaines de parcours différencié (de préparation à l'insertion professionnelle ou de préparation à la poursuite d'études supérieures), avec les épreuves ponctuelles de PSE et d'oral de projet.

Cette deuxième période d'épreuves sera précédée dans la mesure du possible d'un temps de regroupement, d'au plus quelques jours, de tous les élèves concernés au sein de l'établissement pour finaliser la préparation de l'épreuve de PSE et de l'oral de projet.



4. Le projet en BAC PRO

18

Des heures de projet ou de réalisation d'un chef-d'œuvre font également partie de votre emploi du temps.

- Chef-d'œuvre en CAP
- Projet en bac professionnel

Le chef-d'œuvre et le projet sont des réalisations concrètes qui marquent un aboutissement de vos talents et compétences dans votre spécialité. Ils peuvent être réalisés de manière individuelle ou collective avec le concours des professeurs. Ils sont évalués à l'examen.



Enfin, en dehors des heures d'enseignement, votre lycée peut vous proposer **certaines activités optionnelles** comme source d'ouverture et d'épanouissement : ateliers artistiques, codage, éducation financière, pratique d'une langue étrangère, entrepreneuriat, etc.

La définition du projet

Le « mode projet » :
forme et méthode
courante de gestion des
activités

Structurée autour d'une démarche, d'un besoin, d'une demande interne ou externe, cette organisation permet de conduire l'activité ou les activités à partir :

- d'une analyse de situation ;
- de la formalisation de la démarche à mener ;
- d'une planification et d'un suivi de sa réalisation ;
- de l'identification des moyens et ressources attribués ;
- d'un travail en équipe ou de la prise en compte des interactions avec d'autres acteurs ;
- de sa contribution individuelle identifiée dans un collectif de travail

La réalisation de projet
permet de structurer les
apprentissages autour de
trois points clés :

- Un objet mobilisateur
- Une démarche à la fois individuelle et collective et accompagnée
- La construction de repères et des compétences notamment méthodologiques, permettant de s'assurer de la compréhension de l'activité conduite et de sa transférabilité dans d'autres contextes, en particuliers professionnels

La démarche du projet

20

Comment ?

- Peut mobiliser un ou plusieurs enseignements dans une démarche pluridisciplinaire
- Peut viser une réalisation significative du métier vers lequel l'élève ou l'apprenti s'engage
- Démarche qui doit intégrer des retours réguliers pour les élèves et les apprentis sur l'expérience vécue et la manière d'agir ou de faire, dans le but de construire ces repères et compétences méthodologiques.
- Projet peut avoir une dimension collective dans laquelle une part individuelle est prise en charge par l'élève ou l'apprenti ou bien il peut être conduit individuellement.

Combien ?

64 heures sur deux années de BCP :

- 42 heures en première BCP
- 22 heures en terminale BCP

Prend appui sur les connaissances et compétences travaillées tout au long du cursus.

Projets proposés sont réfléchis collectivement, discutés avec les élèves et connus de chacun.

Tous les élèves et apprentis des sections de baccalauréats professionnels à partir de la 1^{ère}

Réalisation confiée à un seul ou deux professeurs de la classe mais elle permet de mettre en synergie plusieurs enseignements du cycle de formation.

Projet intègre des enjeux économiques, sociaux, écologiques ou numériques significatifs de la filière de métiers concernés.

Pour l'élève/apprenti

- Structurer les apprentissages
- Développer les compétences transversales psycho-sociales :
 - ✓ Développement des compétences sociales : situer son action dans un collectif et travailler en équipe, communiquer efficacement, résoudre des conflits de façon constructive, demander de l'aide, développer des attitudes et comportements tournés vers autrui, être capable d'assertivité et de refus ;
 - ✓ Développement des compétences cognitives : mieux se connaître, atteindre ses objectifs, résoudre les problèmes de façon créative ;
 - ✓ Développement des compétences émotionnelles : réguler son stress au quotidien, faire face.

Pour les équipes

- Travailler avec les élèves à la construction de compétences d'analyse, de travail en équipe.
- Permettre le croisement de différentes disciplines de manière contextualisée en lien avec les enseignements de leur cursus.
- Développer des compétences d'autonomie, d'analyse, ainsi que la confiance en soi des élèves en mettant en évidence les atouts dont ils disposent pour réussir.

Quelle matérialisation du projet ?

L'aboutissement d'un projet peut-être matériel ou immatériel, à titre d'exemples :

- Préparer un concours de type Worldskills,
- Organiser une exposition, un festival culturel interne à l'établissement,
- Monter un spectacle mobilisant des compétences professionnelles du métier préparé,
- Créer un jeu sérieux autour d'enjeux de santé et sécurité au travail, créer un jardin partagé pour enfants et personnes âgées,
- etc

EPLE, établissements
privés sous contrat et CFA
habilités au CCF

50% des points issus de la
moyenne des notes figurant au
cours du parcours au livret
scolaire ou au livret de formation
Commission : au moins deux
enseignants d'EP et/ou d'EG,
fixent conjointement la note et la
reportent sur le livret.

50 % des points à l'oral de présentation
Commission : l'un des deux évaluateurs est un de ceux qui
ont accompagné la réalisation du projet

Etablissements
d'enseignement privés hors
contrat et des centres
d'apprentis non habilités à
pratiquer le CCF

Evaluation intégralement au cours
de l'oral de présentation du projet

Commission : les deux enseignants sont obligatoirement issus d'un
établissement d'enseignement public/privé sous contrat ou un CFA
habilité à pratiquer le CCF

Emergence de
l'idée

- Projet lié à la spécialité du baccalauréat professionnel
- Equipe pédagogique réfléchit à la définition de projets en lien avec les programmes, le référentiel et la progressivité des enseignements qu'elle propose.
- Discussion avec l'élève ou l'apprenti en termes de choix du projet, de place dans le cycle et dans la filière de formation.
- Travail mené pour que le jeune prenne conscience de l'intérêt de la démarche de réalisation de projet dans son insertion future.
- Echanges avec les professionnels de la filière sur cette question dans le cadre notamment des périodes de formation en milieu professionnel.

Suivi du projet

- Organisations pédagogiques diverses possibles : volume horaire dédié chaque semaine, par quinzaine, pouvant donner lieu à davantage d'heures durant certaines périodes de l'année pour tenir compte du projet, etc.
- Jalons temporels adaptés à l'année du cycle de formation, appréhendables par les élèves et qui permettent de structurer la réalisation (chaque mois, avant chaque période de congé, etc.).
- Peut comporter des réalisations intermédiaires, pensées comme des étapes de la professionnalisation de l'élève ou de l'apprenti pour lui permettre de présenter à l'examen une réalisation de projet ambitieuse pour le secteur professionnel visé.
- Réalisation du projet support de la présentation orale en fin de cycle doit s'inscrire dans une durée suffisante pour permettre à l'élève ou l'apprenti d'aborder l'évaluation certificative dans de bonnes conditions.

L'évaluation en BCP : 1^{ère} session 2025 (note CDO première 23/24 et note projet terminale 24/25)



Evaluation figurant au
livret scolaire ou au livret
de formation
+
Présentation orale
terminale en fin de cursus



COEFFICIENT : 2

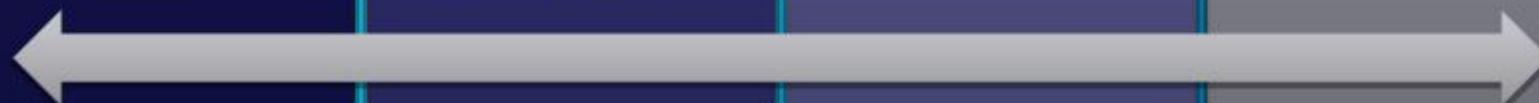
L'écart de points supérieurs ou
inférieurs à 10 sur 20 est affecté du
coefficient 2
Les points sont soit soustraits, soit
ajoutés selon qu'ils sont inférieurs
ou supérieurs à 10 sur 20.



Un professeur
d'enseignement général
+
Un professeur
d'enseignement
professionnel



Evaluation de la démarche
concrète entreprise par le
candidat pour mener à bien la
réalisation d'un projet qui peut
être individuel ou collectif.



Les modalités d'évaluation : Évaluation sur le livret scolaire

INCHANGÉ

27



Dans les bulletins de notes :

- Evaluation de la réalisation du projet menée tout au long des deux années de formation : une évaluation sur l'ensemble du cursus, consignée par des appréciations et notes portées sur le livret scolaire ou livret de formation
- Une appréciation générale sur le bulletin à chaque fin de période est nécessaire pour signifier de façon régulière les progrès ou les difficultés rencontrés.



Note retenue pour l'examen : Moyenne des notes obtenues au cours du parcours de formation en classe de première et de terminale (fréquence d'évaluation raisonnable et significative).
Au moins deux professeurs, professeur d'enseignement professionnel et professeur d'enseignement général fixent conjointement la note et la reportent sur le livret.



Évaluation du processus d'acquisition des compétences professionnelles, générales et/ou transversales
3 capacités évaluées :

- Capacité à mobiliser ses compétences , connaissances et les ressources disponibles (40 %)
- Capacité à s'engager, à organiser son travail et à s'intégrer dans son environnement (30 %)
- Capacité à analyser son travail, à s'adapter aux aléas et à rendre compte du travail mené (30 %)



- En cas d'absence d'évaluation sur le livret (absentéisme répété avec une impossibilité d'évaluer) => note de 0 au titre de l'année d'absentéisme
- Note finale retenue : moyenne des notes de chacune des 2 années de formation
- Si 0 au titre du livret : le candidat peut se présenter au seul oral final de projet, la note obtenue à l'examen est la moyenne de la note attribuée sur livret et note de l'oral finale.

Les modalités d'évaluation : Évaluation orale



Oral fin juin pour tous les candidats
Temps de préparation de cet oral peut être organisé quelques jours auparavant à l'occasion d'un regroupement d'élèves



15 minutes
Répartition indicative
5' : présentation orale de la réalisation du projet
10' entretien (questions)



Possibilité d'étayer ses propos en s'appuyant sur un support relatif à son projet, de 5 pages (recto) maximum et pouvant ne pas se limiter à un document écrit rédigé dont l'utilisation est libre (non exigé)



Support qui ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériel particuliers de lecture

=> Présentation uniquement à partir d'un support papier



En cas d'absence à l'oral du projet => note 0 est attribuée

Le projet /CDO

La plateforme BRIO (Bibliothèque de Ressources et d'Idées pour la Réalisation du chef d'Œuvre) : <https://brio.education.gouv.fr>

Elle recense de nombreux projets (chefs d'oeuvre) pour un maximum de spécialités de baccalauréat professionnel et de CAP.

Chaque professeur ou chaque équipe pédagogique qui souhaite partager un projet de réalisation peut le saisir sur BRIO. Les projets saisis pourront être tout autant finalisés qu'en cours d'élaboration.

1. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE

Durée : quinze minutes, avec une répartition indicative de cinq minutes de présentation et dix minutes de questions.

Commission : un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel.

Support :

- Le candidat peut, pour étayer son propos, prendre appui sur un support de cinq pages maximum (plan d'intervention, texte, image, photographie, diapositives, schéma, dessin, graphe, équation, données chiffrées ou cartographiques, etc.).
- Le candidat l'apporte et l'utilise librement lors de l'oral, mais il ne doit pas être lu.
- Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériel particuliers de lecture.
- De même que l'objet essentiel de l'évaluation n'est pas le projet en tant que tel mais la capacité de l'élève à en présenter la démarche qui le sous-tend, ce support n'est pas non plus l'objet de l'évaluation.

L' oral (présentation et échange à partir de questions) doit permettre au candidat de présenter son projet, qu'il ait pris sa part dans un projet collectif ou qu'il l'ait élaboré à titre individuel dans sa structure. **Il doit donc comprendre les aspects suivants** :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son projet et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.
- Présentation des dimensions socio-économiques, culturelles, de développement durable et numérique du projet.
- Présentation des compétences acquises dans l'élaboration du projet et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

2. LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

1. La capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du projet : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet.
2. L'aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du projet et de la démarche adoptée.
3. L'aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son projet.
4. L'aptitude à l'adapter à ses interlocuteurs et à la situation.
5. La capacité à montrer en quoi la réalisation de ce travail relève de la démarche de projet.
6. La capacité à analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie.
7. L'aptitude à transposer la démarche adoptée pour le projet durant ses périodes de formation en milieu professionnel et dans sa future pratique professionnelle.

Baccalauréat professionnel		Spécialité :				
INTITULÉ DU PROJET :						
<input type="checkbox"/> Projet individuel <input type="checkbox"/> Projet collectif						
Nom et prénom du candidat :			Établissement - Ville			
Date de l'évaluation :						
Capacités	Critères d'évaluation	Degrés de maîtrise				Note
		I	F	S	TB	
Capacité à restituer le travail mené dans le cadre de la réalisation du projet Pondération 50 %	Identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : • objectifs du projet, • étapes, • acteurs, • part individuelle investie dans le projet.	0,5	1,5	3	4	Total points ÷ 2 :
	Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.	0,5	1,5	3	4	
	Clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.	0,5	1,5	3	4	
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.	0,5	1,5	3	4	
	Autonomie d'expression par rapport au support de présentation orale du projet.	0,5	1,5	3	4	
Capacité à analyser sa démarche et à la situer dans le métier et la filière professionnelle Pondération 50 %	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont été dépassées ou non.	0,5	1,5	3	4	Total points ÷ 2,4 :
	Mise en avant des aspects positifs ou présentant des difficultés rencontrées au long du projet.	0,5	1,5	3	4	
	Mise en perspective de l'expérience tirée de la réalisation du projet dans le cadre plus large du contexte économique, culturel, de la filière métier concernée.	0,5	1,5	3	4	
	Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le projet entrepris.	0,5	1,5	3	4	
	Mise en exergue de la pertinence du projet par rapport à la filière métier du candidat.	0,5	1,5	3	4	
	Identification, au travers de la réalisation du projet, des enjeux de transition écologique et/ou numérique, dans le champ de sa spécialité de baccalauréat.	0,5	1,5	3	4	
Note sur 20			... / 20			
Nom et prénom du professeur d'enseignement général Discipline :			Nom et prénom du professeur d'enseignement professionnel			
Signature :			Spécialité :			
Signature :			Signature :			

Modalités de l'évaluation du projet prévue à l'examen du baccalauréat professionnel

Réf. :

- Arrêté du 13 juin 2024 modifiant l'arrêté du 20 octobre 2020
- Circulaire du 2-7-2024

Le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

[LIEN DE TELECHARGEMENT CLIQUABLE FICHER EN PDF](#)

Le support du projet:



Une maison individuelle dont le parti-pris esthétique s'inspire du **Bauhaus**.



TELECHARGEMENT FICHER PDF CLIQUABLE

Réorganisation du cursus de préparation au
baccalauréat professionnel

Foire aux questions

Dispositions applicables à compter de la rentrée scolaire 2024

Synthèse de la journée

Bilan pour les formateurs après la journée de formation :

Pensez à répondre au questionnaire que vous avez reçu dans votre boîte mail académique suite à la formation.

Merci à toutes et tous



[LIEN CLIQUABLE VERS LE SITE](#)